Rapports d'activités année 2024-25

En lien avec notre plan d'action 2024-2027, voici ce que l'ARPEC a réalisé depuis la dernière assemblée générale (AGA) en 2024:

Stratégie 1 : Sensibiliser et mobiliser les résidents du bassin versant du lac Carré envers la protection de ce dernier.

- ✔ Création d'un site internet disponible à cette adresse : www.arpec2025.com .
- ✔ Création d'une nouvelle page Facebook accessible au public en général (l'ancienne était privée seulement).
- ✔ Diffusion de 12 capsules éducatives aux membres sur des sujets divers, du printemps à l'automne 2024
- ✔ Préparation de nouvelles capsules éducatives à diffuser hebdomadairement au cours du printemps et de l'été 2025.
- ✔ Participation à la fête du citoyen le 5 août 2024 au chalet de la mairie dans le but de promouvoir la conception de jardins de pluie.
- ✔ Conception et distribution en avril 2025 d'une affichette d'information à tous les riverains concernant les mesures préventives à mettre en place pour éviter la nidification des bernaches sur notre lac.

Stratégie 2 : Réduire de façon significative les apports en sédiments et en éléments nutritifs vers le lac

- ✔ Élaboration et envoi au Conseil municipal de deux propositions de projets afin d'améliorer la qualité de l'eau du lac à long terme :

 1) Projet d'implantation de jardins de pluie dans le bassin versant du lac Carré.

 2) Projet d'amélioration de la rue Du Moulin pour la protection du lac.

 Ces deux documents sont disponibles sur notre site web, sous l'onglet *Dossiers en cours.*

- ✔ Sondage auprès des membres au sujet de la fermeture hivernale de la rue Du Moulin, publication des résultats, réponse négative reçue de la municipalité. Nous sommes à réfléchir à une relance possible de ce dossier en 2025.

Rapports d'activités année 2024-25

- ✔ L'ARPEC a obtenu de la municipalité l'engagement de créer deux jardins de pluie de démonstration en 2025 afin d'encourager les résidents de Mont-Blanc à faire de même sur leur terrain privé.
- ✔ Un nouveau dossier est apparu dans notre viseur au cours de la dernière année, soit celui de l'aménagement du parc de la Gare, prévu aux cours des années 2025-2027. L'ARPEC a signifié par écrit à la municipalité son opposition à l'aménagement de la zone P-773, située entre le petit train du nord à l'Est et la rue de la Gare à l'Ouest (où est actuellement situé le pump track). Nous continuerons à suivre ce dossier de près en 2025.

Stratégie 3 : Accroître le contrôle et la lutte au myriophylle à épis

- ✔ Installation en mai 2024 d'une deuxième zone d'encerclement des herbiers de myriophylles à l'aide de bouées.
- ✔ Activité de recrutement et de sensibilisation au lavage des embarcations à la plage le 24 juin 2024.

Stratégie 4 : Implanter des méthodes de financement de l'ARPEC afin d'en assurer la survie à long terme

- ✔ Nous avons, avec l'accord des membres présents à l'AGA 2024, rétabli la cotisation annuelle. Elle a été fixée à 20$/an.
- ✔ Nous avons augmenté le nombre de membres à 36 durant la dernière année.
- ✔ Lancement de notre nouvelle campagne de recrutement et de renouvellement pour l'année 2025.

Autres

- ✔ Inscription au Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) du gouvernement provincial.
- ✔ L'ARPEC est devenue membre à vie de la coopérative RAPPEL, qui soutient les associations de lacs dans leurs efforts pour améliorer la santé de leur lac.
- ✔ Au moins un membre de l'ARPEC a assisté à chacune des rencontres du conseil municipal dans le but de ne rien manquer qui pourrait concerner notre lac ou pour proposer des améliorations.
- ✔ Un membre de l'ARPEC est membre du CA du Regroupement des associations de lacs de Mont-Blanc, Président du Comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité et membre du Comité myriophylle de la municipalité.